



ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

DU 24 JUIN 2025

Lieu : Salle communale de Bonfol

Début / Fin : 20h00 / 22h40

Scrutateurs : MM et VT

Ayants droit : 42 ayants droit sont présents

Le **Président** souhaite la bienvenue aux Autorités communales et aux Citoyennes et Citoyens présent(e)s.

Il informe que cette Assemblée communale ordinaire a été régulièrement convoquée par le Journal Officiel N° 22 du 13 juin 2025, ainsi que par le bulletin d'information N° 8 de la Commune de Basse-Vendline.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée communale.
2. Voter les dépassements budgétaires et accepter les comptes 2024.
3. Discuter et voter un crédit de CHF 150'000.- pour l'aménagement d'un appartement au premier étage du bâtiment communal de Beurnevésin. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.
4. Discuter et voter un crédit de CHF 120'000.- pour les travaux de réaménagement des alentours du bâtiment communal de Bonfol. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.
5. Discuter et voter un crédit de CHF 143'300.- pour la pose de panneaux photovoltaïques au SEVEBO, sous déduction des subventions à recevoir. Donner compétence au comité du SEVEBO pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.
6. Divers.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée communale

Le **Président** demande si l'Assemblée a des remarques à formuler sur le procès-verbal de la dernière Assemblée communale.

Personne n'ayant de remarque, le procès-verbal de la dernière Assemblée communale est accepté à l'unanimité.



M. Grégory Hürlimann revient sur la remarque de **Mme IC** par rapport au chemin des poteaux, le Conseil communal a pris connaissance du dossier de l'époque et il confirme que tout est réglé. Les oppositions avaient été levées et aucun problème lié à la sécurité et à la vitesse n'a été relevé, il ne sera donc rien entrepris d'autre par rapport à ce chemin.

IC : une Assemblée prend des décisions et on ne les respecte pas ?

SC : lors de la remise des dossiers, il a transmis à **Grégory Hürlimann** le dossier de ce chemin en précisant que deux ralentisseurs devaient être posés et que les travaux étaient commandés. Fin 2023, les travaux ont été effectués et il restait ces deux ralentisseurs à poser.

Grégory Hürlimann n'a pas le souvenir d'avoir reçu ce dossier.

Le Conseil communal reprendra le dossier et une réponse définitive sera donnée à la prochaine Assemblée.

2. Voter les dépassements budgétaires et accepter les comptes 2024

M. Grégory Hürlimann informe que le budget de la Commune de Basse-Vendline prévoyait un bénéfice de CHF 334'135.00 pour l'exercice 2024. Au 31.12.2024, les comptes de Basse-Vendline affichent un résultat positif de CHF 227'079.47.

Les comptes en question ont été révisés par la fiduciaire CRF Conseils, Révision et Fiscalité SA et sont jugés conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Le Conseil communal, l'organe de révision, ainsi que la Commission des finances qui s'est réunie le 11.06.2025, recommandent d'accepter les comptes tels que présentés.

De ce fait, il demande de faire voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

Les comptes seront lus rubrique par rubrique et les questions pourront être posées à la fin de chaque rubrique. Le vote interviendra à la fin de la présentation des comptes.

M. Grégory Hürlimann présente les comptes qui sont simultanément projetés au beamer.

Rubrique 0

GN : pour le compte 22 Services généraux, elle n'a pas compris la différence dans les revenus.

Grégory Hürlimann : il s'agit de l'aide à la fusion qui était prévue dans ce compte dans le budget, mais cette somme a été comptabilisée dans la rubrique 9, comme demandé par la fiduciaire.

GN : cette aide est versée seulement cette année ?

Grégory Hürlimann : oui

Rubrique 2

GN : elle imagine que la dépense entre les communes pour les degrés secondaires et primaires est répartie au nombre d'élèves, mais pour les écoles spécialisées, la somme est répartie en fonction de quoi ?

Grégory Hürlimann : la dépense est toujours répartie au nombre d'élèves.

GN : la Commune a des élèves en écoles spécialisées pour ce montant-là ?

Grégory Hürlimann : oui, et c'est réparti proportionnellement.



Rubrique 5

GN : 545 Prestations aux familles : dans les revenus pour la crèche, il y a une énorme différence des montants.

Grégory Hürlimann : les revenus comprennent uniquement la participation des parents et la différence est perçue dans l'Action sociale. On la retrouve dans la rubrique 579 Assistance, et c'est une particularité pour cette année.

Rubrique 6

IC : si on constate des travaux à réaliser sur des routes communales, comment faut-il faire ? Il faut écrire à la Commune ?

Claude André confirme qu'il faut écrire à la Commune. Il en va de même pour les chemins ruraux et il précise qu'un règlement sera établi à la fin du remaniement parcellaire.

SC : il y a quoi comme règlement pour les chemins ruraux actuellement ?

Claude André : le règlement de Beurnevésin est toujours en vigueur actuellement.

Rubrique 7

JMM : un bénéfice est réalisé avec les plus-values pour l'approvisionnement en eau, ainsi que pour l'assainissement des eaux. Pourquoi ces sommes restent-elles dans les comptes ?

Grégory Hürlimann : confirme qu'il y a un bénéfice de CHF 11'000.00 pour l'approvisionnement et de CHF 36'000.00 environ pour l'assainissement. Ces montants sortent du compte de fonctionnement et sont placés sur fonds pour des investissements futurs.

Rubrique 9

JMM : compte 930 Péréquation financière : la somme d'environ CHF 400'000.00 pour l'aide à la fusion est touchée une seule fois ?

Grégory Hürlimann : oui

JMM : sans cette contribution, il y aurait un déficit ?

Grégory Hürlimann confirme qu'il y aurait une perte de CHF 187'000.00.

GN : compte 961 Intérêts : à quoi correspondent les différences de charges ?

Grégory Hürlimann : une charge d'intérêts de CHF 109'000.00 a été prévue au budget et il y a CHF 32'000.00 d'intérêts dans ce compte. Il informe que des sommes sont comptabilisées dans plusieurs postes, comme par exemple pour les bâtiments où les intérêts de tous les bâtiments figuraient dans le même poste. Désormais, ces dépenses sont comptabilisées dans le compte précis où on retrouve les charges liées à cet immeuble. Il en va de même pour l'eau ou d'autres postes. La différence d'environ CHF 70'000.00 par rapport au budget est répartie dans d'autres postes.

SC : par rapport au budget, à combien s'élèvent les intérêts au total ?

Grégory Hürlimann : les sommes sont dispatchées dans les divers comptes, mais le total correspond aux prévisions.

Plus personne ne désirant s'exprimer, le **Président** passe au vote.

Les dépassements budgétaires et les comptes 2024 de la Commune de Basse-Vendline sont acceptés à l'unanimité.



La parole est passée à **Karine Gury** pour la présentation du récapitulatif des investissements 2024 qui boucle sur des dépenses pour CHF 2'944'298.37 et des rentrées de CHF 160'000.00. Le compte est simultanément projeté au beamer.

Personne ne désirant s'exprimer, le **Président** passe au vote.

Les investissements 2024 sont acceptés à la majorité.

Karine Gury donne lecture du bilan qui est simultanément projeté au beamer.

IC : à quoi correspondent les placements financiers de CHF 400.00 ?

Karine Gury : il s'agit des parts sociales des deux Communes à la Raiffeisen.

Plus personne ne désirant s'exprimer, le **Président** passe au vote.

Le bilan 2024 est accepté à la majorité.

Les comptes 2024 du GTD qui ne doivent pas être ratifiés, sont ensuite présentés. **Karine Gury** donne connaissance du détail de ces comptes qui bouclent sur un solde de CHF 231'090.79.

Le Maire relève que la situation est à prendre au sérieux, car la Commune ne roule pas sur l'or et le Conseil communal ne veut pas faire des projets ambitieux. Il indique que les comptes présentés sont corrects. La première version des comptes présentait un bénéfice de CHF 500'000.00, mais des corrections de l'Action sociale ont dû être faites pour 2-3 années. De plus, il déplore les manques à gagner fiscaux, à savoir les personnes qui n'ont pas payé leurs impôts et qui sont donc éliminés et les impôts des personnes morales qui présentent toujours des corrections, cela rend les choses compliquées. Il y a également les charges de l'enseignement, du social et autres qui ne font qu'augmenter.

Le Conseil tente de faire au mieux et **le Maire** relève qu'il y a eu une petite baisse fiscale pour les contribuables de Beurnevésin. Il n'y a pas d'intention d'augmenter les impôts, mais il faut être vigilant. Beaucoup de choses doivent encore être faites dans la Commune et certains investissements ont peut-être pris du retard qui est rattrapé aujourd'hui. Des investissements pour 3 millions de francs ont été présentés, ce qui est énorme pour notre Commune et des montants similaires sont prévus pour cette année avec les travaux de la Vendline, le remaniement, ainsi que les rues St-Fromond et Dos les Perrières. Ces crédits ont déjà été votés et ce sont des travaux qui doivent être réalisés. La situation est quelque peu critique, mais sous contrôle. Le Conseil communal est conscient de la situation et il essaie de dépenser les deniers publics avec prudence. Il remercie les personnes présentes d'avoir accepté les comptes.

3. Discuter et voter un crédit de CHF 150'000.- pour l'aménagement d'un appartement au premier étage du bâtiment communal de Beurnevésin. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.

M. Bernard Rohrbach demande au Président de faire voter l'entrée en matière pour la présentation d'un crédit de CHF 150'000.- pour l'aménagement d'un appartement au premier étage du bâtiment communal de Beurnevésin.

L'entrée en matière est acceptée.



Bernard Rohrbach informe qu'il y a déjà un appartement dans ce bâtiment et il faut chauffer l'étage de l'ancienne école qui est inoccupé, ce qui provoque des frais. Le Conseil communal a donc réfléchi pour savoir comment rentabiliser ces locaux qui auraient également pu être vendus. A l'instar de Bonfol où il y a le bâtiment des maîtres pour lequel il y a des rentrées, il a été décidé d'aménager un nouvel appartement qui pourra être loué pour avoir un meilleur rendement ou pour le vendre.

Des photos des locaux sont projetées et **Bernard Rohrbach** présente les différentes pièces qui sont assez vétustes et qui doivent être chauffées, ceci sans pouvoir les louer.

Des offres ont été demandées et un projet a été élaboré. Le plan du nouvel aménagement d'un appartement de 4.5 pièces pour lequel, une modification de la porte d'entrée permettra un meilleur aménagement, en créant une pièce supplémentaire. Le projet est projeté et présenté.

Un devis est projeté et **Bernard Rohrbach** informe que des offres ont été établies pour des travaux sans modification des locaux qui s'élèvent à CHF 80'000.--, mais cela ne serait pas très adapté.

ME : à quel prix cet appartement sera loué ?

Bernard Rohrbach : il pourrait être loué aux alentours de CHF 1'000.--. Le but n'est pas de le louer trop cher, mais d'avoir des personnes qui y habitent. Avec un loyer de CHF 1'000.--, l'investissement serait amorti sur une quinzaine d'années. Comme il y a déjà un loyer d'encaissé pour l'appartement de l'étage supérieur, cela sera intéressant.

JBB : le bâtiment a quel genre de chauffage ?

Bernard Rohrbach : c'est un chauffage au mazout qui doit avoir une dizaine d'années. Il n'est pas prévu de le changer. Par contre, il est prévu de rénover les installations de chauffage dans le logement, ainsi que l'électricité, et un DIN devra être posé pour agrandir une pièce. Ce sera un beau logement de 140 m².

SC : il faudra penser à isoler le plafond, car on entend tout.

Bernard Rohrbach : le Conseil communal a été prévenu de ce problème et une isolation est donc prévue. Il indique que le financement sera prélevé sur le fonds de fusion, car sauf erreur, c'était une demande de Beurnevésin lors des discussions, de garder des bâtiments et des logements dans ce village.

GN : c'est une bonne idée de rentabiliser ce bâtiment et elle demande comment le Conseil communal procèdera pour les devis ?

Bernard Rohrbach : des devis ont été demandés à trois entreprises pour avoir un comparatif, mais des offres seront ensuite demandées auprès de plusieurs entreprises.

Le Maire : ce soir, c'est un crédit-cadre qui est soumis et ensuite, le Conseil communal demandera des offres. Une entreprise a fait un plan et 2-3 entreprises ont établi des offres. Le projet retenu est celui qui prévoit la modification de l'entrée pour créer une pièce supplémentaire. L'estimation des coûts qui a été présentée est basée sur des chiffres ronds, car il n'y a pas eu pour l'instant de métrés. Le projet n'a rien coûté pour l'instant, mais si l'Assemblée accepte le crédit soumis, un mandat sera confié à une entreprise pour le développement du projet et ensuite, plusieurs offres seront demandées pour les différents corps de métiers. Le but est que le Conseil communal gère le projet, sans passer par un architecte ou un ingénieur, car il est assez simple.

Il précise que sous le bâtiment, il y a l'abri PC de Beurnevésin et qu'il est donc difficile d'envisager de vendre cette parcelle avec l'abri PC qui est en mains de la Commune. Il est donc dommage de ne pas utiliser ce bâtiment communal, dont l'enveloppe est en bon état.



VT n'est pas contre ce projet, mais lorsqu'il y aura des réunions, comme par exemple la Paroisse, il faudra venir à Bonfol ?

Le Maire : oui, il n'y aura plus de salle disponible à Beurnevésin. Il faudra venir à Bonfol où il y a plusieurs salles.

Bernard Rohrbach : à Beurnevésin il y a la cabane des marcheurs, mais c'est un peu froid l'hiver.

Le Maire : la question s'est posée d'aménager cet étage pour des réunions, mais après une année de fusion, on constate que ces locaux sont sous-occupés.

FB : est-il prévu de remplacer les fenêtres ?

Bernard Rohrbach : non car c'est du double vitrage. Il y aura une nouvelle porte d'entrée et les portes intérieures seront remplacées.

Le Maire : On voit sur la première photo qui a été projetée que l'étage supérieur est déjà loué en appartement et il est prévu d'en faire de même avec l'autre, mais il n'est pas prévu d'apporter des modifications aux ouvertures, à l'exception de la porte d'entrée.

VT : l'ancienne laiterie reste-t-elle dans son état ?

Le Maire : si le coût des travaux est inférieur au crédit-cadre et qu'il reste de l'argent, car selon lui le projet devrait pouvoir être réalisé pour un montant inférieur, le Conseil communal pourra prévoir un réaménagement de ce local, mais pour l'instant on ne sait pas trop à quoi il pourrait être destiné.

FH : est-ce qu'il y a des caves pour les appartements ?

Bernard Rohrbach : oui, une cave est déjà louée au locataire, il y a encore un local, le chauffage et le local de l'ancienne laiterie. Il précise que les caves en terre sont assez vétustes.

Le Maire : si le crédit est accepté, un permis de construire devra être déposé pour le déplacement de la porte d'entrée et également pour le changement d'affectation.

FH : est-ce qu'il y a une hypothèque sur ce bâtiment ?

Karine Gury : il y avait un emprunt à Beurnevésin dans lequel il y avait peut-être encore une petite somme pour ce bâtiment.

FH : on peut donc le rentabiliser avec peu et c'est donc tout bénéfice.

AW : quel est le montant du loyer de l'autre logement ?

Gregory Hürlimann : il est de CHF 840.-, y compris les charges, car l'appartement est plus petit.

ME : entre les deux logements, c'est un plancher ?

Bernard Rohrbach : c'est un plancher, mais le plafond sera isolé.

Le Maire : comme il y a beaucoup de hauteur, cela permettra de l'isoler.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **le Président** passe au vote.

L'Assemblée accepte à la majorité un crédit de CHF 150'000.- pour l'aménagement d'un appartement au premier étage du bâtiment communal de Beurnevésin et elle donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.



4. Discuter et voter un crédit de CHF 120'000.- pour les travaux de réaménagement des alentours du bâtiment communal de Bonfol. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.

M. Bernard Rohrbach demande au Président de faire voter l'entrée en matière pour la présentation d'un crédit de CHF 120'000.- pour le réaménagement des alentours du bâtiment communal. Suite aux travaux réalisés à l'intérieur du bâtiment, le Conseil communal souhaite rénover les extérieurs pour donner un cachet au village.

MB : Est-ce que ces travaux n'étaient pas déjà prévus dans le budget de la rénovation du bâtiment ?

Bernard Rohrbach : il y avait un petit crédit CHF 10'000.- qui était prévu pour refaire l'emprise de l'entrée du bâtiment.

MB : cela ressemble donc à un dépassement de crédit ?

Bernard Rohrbach : il s'agit d'une proposition.

Le Président fait voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

MB : comme il y avait un poste pour le réaménagement des alentours du bâtiment dans le crédit qui avait été voté, c'est un dépassement de crédit et cela n'a pas lieu d'être présenté dans une Assemblée ordinaire, mais dans une Assemblée extraordinaire. Il demande si le décompte des travaux de rénovation du bâtiment a été établi. Selon lui, l'Assemblée doit se prononcer sur un crédit de CHF 120'000.- alors que l'on ne sait pas où on va.

Le Maire : la question de **MB** est pertinente. Il n'a pas les chiffres en tête, mais le crédit n'est pas terminé, certains travaux de finitions restent à faire. Il informe qu'il y aura un dépassement de crédit qui est dû au fait que le toit a été refait, alors qu'il n'était pas prévu dans le projet. Dans le cadre du crédit qui avait été voté, il y avait effectivement un petit montant pour refaire le goudron devant le bâtiment, ce qui n'est pas encore fait.

Il indique que le crédit proposé ce soir concerne la réfection de toute la place, y compris la place devant le magasin Volg, ainsi que le bord de la route autour du bâtiment. Il s'agit d'un réaménagement beaucoup plus complet, avec l'aménagement de places de parc, la pose de végétation. Ces travaux n'étaient pas prévus dans le crédit voté. Il confirme que le crédit n'a pas été consolidé.

MB : cela manque de clarté et la demande est déplacée. Pour lui, il faut finir le projet et boucler le budget de la rénovation, car il pense qu'il y aura un dépassement. Ensuite on pourra parler du nouveau projet.

JCP : est-ce qu'il a été parlé du toit à une Assemblée, ainsi que des panneaux ?

Le Maire : oui, la pose de panneaux photovoltaïques était prévue, mais il est possible que la rénovation du toit n'ait pas été évoquée en Assemblée. Il avait été indiqué que le toit avait été rénové depuis sa construction, or il s'est avéré que ce n'était pas le cas, et lorsqu'une ouverture a été faite, il a été constaté qu'il n'y avait qu'une isolation en sagex de 3-4 cm. C'était la seule isolation et il estime qu'en 2025, si on rénove un bâtiment, on se doit de faire des choses essentielles pour économiser de l'énergie, c'est-à-dire l'isolation. Les fenêtres ont également été changées. Il convient qu'aucun crédit supplémentaire n'a été voté.

A ce propos, il revient sur les investissements 2024 qui viennent d'être votés et il indique que personne ne l'a relevé, mais pour la réfection de la rue En Varannes, un crédit de CHF 880'000.- avait



été voté et au final les travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 705'000.-. Le Conseil communal fait aussi nettement mieux et il lui arrive d'économiser ou de trouver des fonds ailleurs. Il confirme que dans le cas présent, c'était peut-être une erreur de ne pas avoir prévu la réfection du toit dans le projet et de ne pas être repassé en Assemblée. De mémoire, le crédit s'élevait à CHF 1,2 million et les travaux devraient se monter à CHF 1'300'000.- ou 1'320'000.-.

Bernard Rohrbach a repris le dossier en cours de route, mais il confirme que le toit n'était pas prévu et que cela provoque un dépassement de crédit d'environ CHF 100'000.-.

MB : il faut boucler et chiffrer la rénovation du bâtiment et ensuite on reparlera de ce projet.

Bernard Rohrbach : si ce projet est prévu maintenant, c'est parce que le Conseil communal a trouvé des fonds et c'est pour cela qu'il le propose. Actuellement, il y a encore des travaux, de plus, la route sera également refaite, alors il faut profiter que l'on est dans une phase de travaux pour ces aménagements, ensuite ils ne seront peut-être jamais réalisés.

Le Maire propose de présenter le projet et ensuite **MB** pourra proposer de reporter ce crédit. Son avis est pertinent, mais le Conseil communal ne va pas engager CHF 10'000.- pour le goudron devant le bâtiment et ensuite réaliser ces autres aménagements.

M. Bernard Rohrbach présente le projet de réaménagement des alentours du bâtiment communal, qui est simultanément projeté au beamer.

Le projet établi par le bureau Buchs et Plumey prévoit l'aménagement de places de parc, la réfection des places devant le magasin Volg avec la participation du propriétaire. Le passage piétons vers le kiosque sera réhaussé dans le cadre des travaux de la Vendline et de la lutte contre les crues. L'aménagement d'une place du village est donc prévu avec un trottoir qui traverserait jusqu'au Grütli, l'îlot central serait raccourci et la route rétrécie. Un aménagement floral avec des pots est prévu, qui pourront être déplacés pour la fête du village. Des travaux devant le Grütli seront prévus, et **ME** est entré en matière sur ce projet.

MM : si le passage piétons est déplacé, il faudra prévoir un éclairage.

HP : de combien sera montée la route cantonale ?

Bernard Rohrbach : on sera à plein pied, il n'y aura donc plus de marche. Mais c'est prévu dans la lutte contre les crues.

HP : lors des inondations, l'eau entrerait dans le bâtiment communal par la porte du local de voirie.

Bernard Rohrbach : la route sera réhaussée à cet endroit pour renvoyer l'eau dans la rivière.

Le Maire : la surélévation de la route a déjà été montrée plusieurs fois en Assemblée et c'est en lien avec le projet de lutte contre les crues de la Vendline, cela n'a rien à voir avec le projet de la Commune ou avec des réaménagements de la route cantonale.

Le Maire : le projet de lutte contre les crues a pour objectif qu'il n'y ait plus d'inondations. Il confirme qu'il y avait toujours de l'eau sur la route cantonale qui finissait par inonder le bâtiment communal en entrant par le local de voirie. Cela a déjà été présenté dans le projet du Plan spécial Vendline.

VC : le kiosque appartient à un privé, mais le tour, il appartient à la Commune ?

Bernard Rohrbach : le sol appartient à la commune.

Le Maire : toute la place appartient à la Commune, y compris les places de parc. Le kiosque est privé, mais le fond est communal.



Bernard Rohrbach : pour le financement, l'association Escale Bonfol est prête à participer à ces réaménagements.

GN : pour quel montant ?

Bernard Rohrbach : le projet est devisé à CHF 120'000.- et le propriétaire du bâtiment Volg participera. Ensuite, l'association Escale Bonfol participera également, mais il faut au préalable que le projet soit accepté par l'Assemblée.

Le Maire : un crédit avait été octroyé à Escale Bonfol et il reste env. CHF 400'000.-. On entend parfois qu'il n'y a pas eu grand-chose de réalisé par Escale. On pourra alors dire que c'est cette association qui a financé cet aménagement. L'Assemblée communale ne peut pas décider ce que doit faire l'association Escale Bonfol, la décision étant du ressort de son Assemblée. Si elle refuse de participer, ce projet sera retiré. De plus, il y aura peut-être également une petite participation du GTD. Le but est de ne pas dilapider cet argent, mais le bâtiment de l'administration est utilisé par tout le monde. Si ce crédit est accepté, la Commune fera une demande à Escale Bonfol qui devra convoquer une assemblée.

Bernard Rohrbach : il ne s'agit pas d'un dépassement de crédit et ce projet ne se fera pas s'il n'est pas financé.

GN : le but est qu'il soit financé à 100 % par Escale ?

Bernard Rohrbach : il sera financé à 100 % par la chimie, à savoir par Escale et le GTD, aucun frais ne sera payé par la Commune.

Le Maire : si l'Assemblée accepte ce crédit, le Conseil communal s'engage à ne pas réaliser les travaux sans un financement d'au minimum 50 % de l'association Escale Bonfol, au mieux jusqu'à 100 %, et le reste pourra être financé par le compte du GTD. S'il n'y a pas de financement extérieur, il n'y aura pas de travaux autres que la réfection du macadam devant l'entrée du bâtiment communal. Le propriétaire du bâtiment Volg participera, mais les places de parc sont pour 2/3 sur du terrain communal.

Pour information, **le Maire** indique que le montant à charge de la Commune pour les travaux de la Vendline est d'environ CHF 800'000.- sur un total de CHF 2.9 millions. Afin de financer ce montant, la Commune a cherché des financements auprès d'assurances, de fondation... et un montant total de CHF 400'000.- à 500'000.- a déjà été trouvé, et le Conseil communal est encore dans l'attente de réponses. Le Patenschaft a donné CHF 200'000.- pour le bâtiment communal et CHF 250'000.- pour la rue de la scierie. Le Conseil communal ne fait pas toujours des emprunts, il va aussi chercher des financements à l'extérieur. C'est un travail considérable de faire régulièrement des demandes de soutiens pour éviter d'avoir trop de charges sur les dettes communales.

MC : est-ce que l'on peut voir le devis estimatif des travaux ?

Le Maire : le devis n'a pas été mis dans la présentation, car trois offres ont été demandées. Une offre est arrivée hors délai et les autres présentent des différences qui s'expliquent par des choix très spécifiques. Il précise que le tableau des coûts présenté pour le précédent crédit était une estimation des coûts et non un devis. Si un crédit de CHF 120'000.—est soumis, c'est que les travaux se situeront en dessous. Des offres de CHF 75'000.- et CHF 120'000.- ont été établies par des entreprises, mais le choix des pavés change énormément le prix. De plus, une offre prévoit de regoudronner toute la route communale devant le bâtiment.

MC : ce sont des entreprises qui ont remis des offres et non un bureau d'ingénieurs ?

Le Maire : informe qu'un bureau d'ingénieurs a fait un projet et trois entreprises sont venues sur place et ont été invitées à apporter des idées différentes. Aucun libellé de soumission n'a été remis. Ensuite, le Conseil communal choisira ce qui sera fait et avec qui, rien n'est décidé.



FH : un réaménagement de l'écopoint est-il compris dans le projet ?

Le Maire : non, l'écopoint n'est pas prévu dans le projet. Seul le trottoir jusqu'à l'écopoint est compris, mais pas plus.

FH demande de l'inclure dans le projet. Elle comprend que des bennes de verre ne seront pas déplacées, mais elle souhaite qu'un réaménagement soit prévu, car c'est une tache et c'est dommage de tout rénover autour et de laisser cet endroit ainsi.

Le Maire : si le crédit est accepté et que l'on peut inclure l'écopoint dans le projet, on pourra le faire, mais le crédit ne sera pas dépassé pour cela.

Bernard Rohrbach demande à **FH** de faire une proposition, si elle a une idée.

JCP : avant de voter un crédit, il estime qu'il faut savoir combien d'argent vont donner les personnes concernées.

Le Maire : une demande sera faite à l'association Escale Bonfol, mais si elle refuse d'accorder un financement, ce projet ne sera pas réalisé. Il faut d'abord avoir une décision de l'Assemblée communale avant de pouvoir faire une demande de subventionnement.

JCP : il faut aller vers Escale Bonfol avec le projet et ensuite venir en Assemblée communale.

Bernard Rohrbach : ces travaux seraient réalisés en synergie avec ceux de la rivière, pour éviter de faire des tacons. S'ils ne peuvent pas être réalisés avec une aide d'Escale, ils ne seront pas faits.

Le Président : tout comme pour le Patenschaft, il n'y a pas de financement sans décision de l'Assemblée communale. La procédure de ce soir de voter un crédit-cadre et d'aller ensuite chercher des financements est donc juste. L'association Escale Bonfol ne donnera pas d'argent, si l'Assemblée communale n'a pas décidé une somme. Il en va de même pour le Canton, il vote des crédits et va ensuite chercher l'argent.

GN : est-ce que l'on peut ajouter quelque chose disant que sans financement le projet ne se fera pas ?

Le Président : cela a déjà été précisé.

GN : le but d'Escale était de redonner vie au village et de faire venir des familles. Elle n'a donc pas forcément envie d'investir dans des places de parc.

Le Maire : on entend régulièrement, ils sont où ces trois millions ? Il y a eu des études qu'on ne voit pas, mais il y a le foyer Part'Âge, les cabanes d'observation que l'on peut voir. Si un bâtiment communal accueillant ne motive pas un peu les gens à venir s'installer dans la Commune, il ne sait pas quoi faire d'autre.

Des questions se posent et on peut donner des réponses, car l'argent n'a pas disparu. Aujourd'hui, le Conseil communal propose quelque chose de concret avec Escale, mais si un financement d'au minimum 50 % du projet n'est pas obtenu d'Escal et le solde de max. 50 % sur le GTD, rien ne sera fait.

VC rejoint **FH**. Selon lui, l'écopoint devrait être déplacé pour bien rénover le centre du village, car il n'a rien à faire là.

Le Maire : le Conseil communal fonctionne actuellement avec un membre de moins et c'est **FB** qui était en charge des déchetteries. Le Conseil communal regrette de n'être toujours pas au complet et de pouvoir disposer d'un peu plus de forces vives pour étudier la question des déchetteries. Il convient qu'il faudrait revoir le concept des déchetteries et de peut-être tout déplacer à la déchetterie avec un système de vidéosurveillance pour amender ceux qui trichent. Avec un système assez strict, il pourrait alors être imaginé de retirer l'écopoint. Malheureusement, un projet de déchetterie défini-



tif n'est pas ficelé, et il avait été décidé d'attendre un peu après la fusion avant de prendre des décisions. Actuellement, c'est **Claude André** qui assume cette charge en plus de son dicastère.

FH ne demande pas qu'il soit enlevé, mais qu'il soit aménagé proprement et que les voitures ne s'arrêtent plus sur le trottoir ou sur le passage piétons. Il faudrait également mettre une caméra, car ce qui se passe n'est pas normal. L'écopoint rend service, alors si le lieu est propre, un peu embelli et qu'il y a de la verdure, cela pourrait aller.

Le Maire : il a déjà été évoqué au Conseil d'envisager un lieu où tout est à la même place, sous surveillance et tout le temps ouvert, et à la déchetterie, on ne dérange personne. Il demande un peu d'indulgence, car cela va prendre encore un peu de temps et le Conseil aimerait faire les choses bien.

CL demande à l'Assemblée communale d'écouter **MB**, car selon lui, il a un peu raison. On a un bâtiment communal qui n'est pas ficelé, mais il a compris qu'il faut faire l'aménagement et ensuite il est d'accord avec **VC**, car il faut faire un projet et mettre l'éco-point ailleurs. Il demande donc à l'Assemblée de penser à **MB** et **VC** et de voir comment on va voter.

Le Président : est-ce que c'est une proposition formelle ?

CL : non, c'est un avis personnel.

MC : cet écopoint n'a rien à faire là. Il est d'avis qu'il faut finir ce qu'il y a à faire et ensuite regarder pour le reste.

Le Président : est-ce que c'est une proposition et faut-il mettre en balance les propositions ? Est-ce que c'est une proposition formelle de renvoi du vote ?

MC : non, c'est son avis personnel.

GN : on pourrait aménager un lieu de tri ouvert tout le temps, car cela serait plus facile pour une famille de s'organiser et cela contribuerait plus que des places de parc.

Le Président : l'écopoint et la déchetterie ne sont pas à l'ordre du jour de ce soir.

GN : est-ce que cela pourrait entrer dans le financement d'Escale ?

Le Président : on va poser la question au comité d'Escale.

Bernard Rohrbach : on confond tout, car on parle de déchetterie et **FH** a raison, on doit penser à un réaménagement, mais le Conseil communal n'est pas prêt et ce projet sera peut-être seulement réalisé dans 2-3 ans. Les fonds d'Escale peuvent être obtenus maintenant et ils ne vont pas entrer en matière pour la déchetterie. Ce n'est pas un dépassement de crédit que l'on vote et les fonds vont être trouvés ailleurs. Ce sera donc une économie de CHF 10'000.- pour la Commune qui ne fera pas les travaux devant le bâtiment.

GN : il faut réfléchir à la manière d'utiliser au mieux les fonds d'Escale.

Bernard Rohrbach : on pourra parler plus tard de la déchetterie, car actuellement on n'a rien de concret.

Plus personne ne désirent s'exprimer, **le Président** passe au vote.

L'Assemblée accepte par 32 oui et 5 non un crédit de CHF 120'000.—pour les travaux de réaménagement des alentours du bâtiment communal de Bonfol et elle donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.



5. Discuter et voter un crédit de CHF 143'300.- pour la pose de panneaux photovoltaïques au SEVEBO, sous déduction des subventions à recevoir. Donner compétence au comité du SEVEBO pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.

M. Claude André informe que depuis le début de l'année 2024, les instances du Syndicat pour l'épuration des eaux usées de Vendlincourt et Basse-Vendline (SEVEBO), par son assemblée de délégués, son comité et son personnel d'exploitation ont réfléchi et étudié comment produire de l'électricité sur le site.

Le SEVEBO est un grand consommateur électrique (+ 100'000 kW), donc une charge financière importante par année. L'approvisionnement est assuré par BKW.

Comme sur le bâtiment, il existe déjà des panneaux solaires et des batteries. Il a été étudié une extension de pose de panneaux et de batteries supplémentaires, calculé la rentabilité du projet et avoir une certaine indépendance d'approvisionnement.

Le projet qui est proposé pour discussion et approbation s'élève à CHF 143'000.- et ce dernier a été approuvé par l'assemblée des délégués du SEVEBO.

Il demande au **Président** de faire voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

Claude André présente le projet de pose de panneaux photovoltaïques au SEVEBO qui est simultanément projeté au beamer.

Le plan de l'emplacement de l'extension des panneaux solaires est projeté. Des panneaux seront posés le long de la barrière. 102 panneaux seront posés sur des châssis, pour qu'ils ne soient pas endommagés par le trafic.

JBB : il serait intéressant au préalable de connaître l'électricité consommée.

Le Maire : cette information sera présentée sur le prochain slide dans le calculateur d'indépendance.

Claude André demande d'excuser l'absence du Président du SEVEBO M. JMG qui connaît bien le dossier et il poursuit sa présentation.

180 m² de panneaux seront posés sur des châssis, et 6 batteries seront installées. Le rendement annuel prévu des panneaux est de 42'000 kWh. Les panneaux qui sont déjà installés sur la toiture produisent 36'000 kWh et une batterie a été installée.

Le calculateur d'indépendance est projeté et présenté et **Claude André** informe que le SEVEBO utilise 108'000 kWh. Les deux installations permettront de produire 78'000 kWh et d'avoir une capacité de stockage de 103'000 kWh. Une autoconsommation de 71 % sera atteinte et 29 % de l'électricité sera achetée à BKW. L'électricité sera directement utilisée et un stockage se fera dans les batteries. Le surplus pourra être injecté dans le réseau.

Etant donné que les installations fonctionnent également la nuit, l'électricité stockée dans les batteries pourra donc être utilisée. Un amortissement sera réalisé dans les 15 ans et le fabricant donne une garantie de 30 ans sur les panneaux.

Les investissements prévus se composent ainsi :

Panneaux solaires et batteries	CHF 138'000.-
Divers et petits travaux	CHF 5'300.-



Soit un total de CHF 143'000.-

et la subvention de Pronovo s'élèvera à env. CHF 15'000.-

Il précise que les dépenses de plus de CHF 50'000.- doivent être décidées par les Assemblées communales des Communes de Vendlincourt et Basse-Vendline. De plus, cet investissement a été approuvé par l'assemblée des délégués du SEVEBO le 9 avril 2025, qui a décidé de prélever cette dépense dans les réserves du SEVEBO.

MB : combien y-a-t-il d'offres et qui a fait les offres ?

Claude André : 2 entreprises ont fait des offres et la 3^{ème} entreprise a renoncé.

WM : quel montant sera prélevé dans les fonds de réserves ?

Le Maire : le projet s'élève à 143'000.—et la subvention à CHF 15'000.-. Le solde de CHF 135'000.- sera financé par les fonds de réserves.

WM : à combien s'élèvent les réserves ?

Bernard Rohrbach : les réserves sont d'environ CHF 200'000.- et plutôt que de laisser cet argent, l'idée est de le placer en énergie, ce qui rapportera beaucoup plus que des intérêts bancaires. Il y a environ CHF 28'000.—de frais d'énergie cette année, le but est donc de baisser ces coûts.

Le Maire : des modifications du règlement du SEVEBO auraient dû être présentées ce soir, mais le délai de publication de 20 jours était trop long, ce point sera présenté à la prochaine Assemblée. Il faudra donc voter une augmentation des compétences financières du SEVEBO qui passeront de CHF 50'000.- à CHF 70'000.-. Ce soir, comme la dépense est supérieure à leurs compétences, il faut donc approuver l'investissement que le SEVEBO fera, mais il n'y aura aucune dépense communale. La Commune de Vendlincourt votera également le jeudi 26 juin prochain le même crédit.

Il informe que les panneaux posés sur le toit ont coûté CHF 50'000.- et à ce moment-là, l'énergie coûtait 4-5 centimes alors que maintenant elle est à 18 centimes. Il peut donc assurer que c'est la chose la plus rentable qui a été faite ces dernières années, car le SEVEBO est un grand consommateur. Avec une consommation annuelle de 100'000 kWh, il fait partie des grands consommateurs et il est dans un marché libre. Il peut négocier les prix, ce qui n'est pas le cas des petits consommateurs.

GB : il y a une garantie de 30 ans sur les panneaux, mais quelle est la garantie sur les batteries ?

Bernard Rohrbach : il y a 5 ans de garantie, mais ensuite on peut faire des prolongations de garantie. Il en va de même pour les onduleurs.

Le Maire : les panneaux ne sont pas garantis, c'est la production d'électricité qui est garantie. Un panneau est garanti 30 ans à 80 % de sa capacité.

VC : il faut les nettoyer et les entretenir, et cela, il faut le compter.

EBP ne comprend pas le montant. On vote une somme de CHF 143'300.-, mais il y a une subvention de CHF 15'000.-. On devrait donc voter moins.

Le Maire cite l'exemple de la route qui sera refaite devant chez elle. L'Assemblée a voté un crédit-cadre d'un certain montant et ensuite on déduira des subventions. Toutefois, c'est toujours le montant total qui doit être voté.

MM tient à s'excuser de son comportement lors de la dernière Assemblée. Il informe que les producteurs d'énergie avaient, avant le vote de la sortie du nucléaire, la centrale de Mülheberg qui était financée, entretenue par les producteurs d'énergie, et que de l'argent devait être épargné pour son démantèlement. Aujourd'hui avec les panneaux solaires, la centrale de production est à vos frais et



vous devez l'entretenir, mais vous ne pouvez pas décider du prix de vente de l'électricité. C'est comme pour l'agriculteur à qui on fixe le prix de son veau.

Le fabricant de panneaux Meyer-Bürger est en train de faire faillite, alors qui va recycler les panneaux solaires qu'il a produits ? L'Assemblée prend donc des risques pour une énergie qui n'est ni écologique, ni renouvelable et dont les panneaux ne sont pas recyclés, car cela coûte très cher de recycler du silicium, et on ne parle même pas des batteries.

Il demande donc aux citoyens de voter avec leur cœur, de voter juste, mais il leur demande de ne pas croire qu'en votant ce crédit, ils sauveront la planète.

IC : est-ce que des panneaux sont posés sur les deux côtés du toit du SEVEBO et depuis combien d'années sont-ils posés ?

Le Maire : oui, ils sont sur les deux côtés et ils ont été posés il y a 5-6 ans.

IC : c'est dommage qu'il n'y ait pas de toit à proximité, car les panneaux au sol ne sont pas beaux et ils pourraient être endommagés.

Le Président : ils seront dans un parc fermé.

JBB : il devrait y avoir un montant prévu dans le budget des assurances pour les batteries. Il faudrait savoir combien cela coûterait.

Le Maire a beaucoup de panneaux photovoltaïques et ce que l'on entend est légitime, mais c'est le global qu'il faut prendre en compte, à savoir l'entretien, les assurances...

La station d'épuration est une grande consommatrice d'énergie et qu'est-ce qu'il y a de plus écologique que de produire son énergie sur place ? Le transport de l'énergie qui vient d'ailleurs peut également être considéré comme de la pollution. Il donne raison à son frère sur beaucoup de points, mais un plan climat n'est pas vendu ce soir et il n'a pas été dit qu'on allait sauver la planète. Il rappelle que la station d'épuration traite nos déchets et que pour cela, elle a besoin d'énormément d'énergie. Si l'on fait une installation où il y a de l'autoconsommation, cela ne vaut pas la peine d'avoir des batteries pour vendre de l'énergie, mais de la consommer soi-même, cela a vraiment du bon sens et c'est un minima écologique. Ce projet vient du comité du SEVEBO et l'Assemblée doit se prononcer sur un crédit qui dépasse les compétences de l'assemblée du SEVEBO.

YG : quelle surface cela représente ?

Claude André : cela représente une surface de 180 m² qui se situe dans le site du SEVEBO qui est clôturé.

GN : quelle est la rentabilité pour un retour sur investissement ?

Le Maire : 15 ans

GB : s'il a bien compris, dans 15 ans le coût de l'épuration va diminuer ?

Le Maire : cette remarque est pertinente. Cependant, la station d'épuration a été construite en 1998 et il faudra prochainement prévoir de remplacer des machines. La réserve de CHF 200'000.- était prévue pour cela, mais plutôt que de laisser cet argent ainsi, il est préférable de le placer dans des panneaux solaires qui rapporteront de l'argent qui reviendra dans les comptes. Il n'y a aucune volonté actuellement de diminuer les coûts, mais si le SEVEBO devait continuer de faire du bénéfice au-delà du nécessaire, une baisse de sa facture par équivalent-habitant à la Commune serait alors prévue.

Bernard Rohrbach : le but n'est pas d'augmenter les taxes dans 10 ans, quand il faudra faire des travaux.



GN : lorsque l'on parle de 15 ans, est-ce que l'assurance pour les batteries et l'entretien des panneaux ont été comptés ?

Le Maire : le calcul est basé sur une estimation, car on ne connaît pas le prix de l'électricité dans 15 ans. Par contre, on sait que l'on payait 4-5 centimes le kWh il y a quelques années, mais personne ne parlait du transport et des taxes de redevances qui s'élevaient à environ 12 centimes. Le SEVEBO payait donc 16 centimes, alors que ces deux dernières années, il payait 18 centimes plus les taxes, soit 30 centimes. Cela dépend donc sur quoi on se base pour faire le calcul. Actuellement le prix du courant est à la baisse et si cela continue, il faudra plus de temps pour rentabiliser cet investissement, dans le cas contraire, la rentabilisation sera d'autant plus courte.

GN : ces charges ont été prises en considération dans le calcul ?

Le Maire : le calcul d'une installation photovoltaïque est assez simple. Il y a le coup d'installation et le coût annuel d'entretien, à savoir assurance, maintenance et le lavage tous les 5-6 ans. Ce coût global est donc compris dans le calcul, du moins il ose espérer que les entreprises qui ont fait les offres en ont tenu compte. Il indique que si l'on compare une installation de 12 panneaux chez un particulier avec cette installation de 180 panneaux, cela coûtera presque aussi cher pour le petit producteur que pour le grand pour les faire nettoyer.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **le Président** passe au vote.

L'Assemblée accepte à la majorité un crédit de CHF 143'300.- pour la pose de panneaux photovoltaïques au SEVEBO, sous déduction des subventions à recevoir. Elle donne compétence au comité du SEVEBO pour se procurer les fonds nécessaires et pour consolider l'emprunt.

7. Divers

Travaux de revitalisation de la Vendline et de lutte contre les crues

Le Maire présente les photos du hotspot qui a été aménagé au lieu-dit Es Fondrains. Le but de cet ouvrage est que le site puisse absorber une partie de l'eau lors de crues. Les travaux sont terminés à cet endroit, hormis quelques plantes qui doivent être ajoutées.

Le projet se passe bien, le Corbery est terminé et le batardeau va être prochainement réalisé. Dès la rentrée d'août, les deux ponts de la rue du Moulin et de la route de Coeuve seront certainement refaits en même temps et des arrangements doivent être pris pour la déviation du trafic.

La Commune a trouvé passablement de fonds pour que ce projet coûte moins cher à la collectivité.

Décharge industrielle de Bonfol

Bci a attribué les derniers travaux d'assainissement des lentilles sableuses et les travaux des installations de chantier ont démarré la semaine dernière. Les travaux vont débuter prochainement et ils devraient être terminés cet automne, ceci définitivement.

IC : pour la Vendline, combien d'eau pourra être retenue avant qu'elle n'arrive à Beurnevésin ?

Le Maire : un arrangement a été trouvé avec CL qui était propriétaire du terrain sur lequel le hotspot a été aménagé, et le Canton a débloqué un montant de CHF 100'000.- pour son aménagement. Cet ouvrage n'a pas pour but de retenir une grande quantité d'eau, car il s'agit de revitalisation. Toutefois, s'il devait y avoir une montée en charge, de l'eau pourrait être retenue. La principale retenue d'eau prévue se situe après le Corbery, vers le pont derrière le temple. Un batardeau sera installé à cet endroit et les terrains appartenant à **M. WM**, qui à l'époque étaient un ancien étang, seront inondés en cas de fortes précipitations. **Le Maire** indique qu'il ne donne aucune ga-



rantie, car s'il tombe 150 mm comme on l'a déjà vu lors de gros orages, on ne pourra que regarder ce qui se passe. Ces mesures sont mises en place pour lutter contre les crues telles que connues en 2007, 2010 et 2015 et il n'y a aucune garantie. Toutefois, il devrait y avoir moins de problèmes.

VT : il y a un problème lors de crues à Beurnevésin. Elle a écrit et réécrit, mais il n'y a pas eu de retour et elle en a marre.

Le Maire lui demande si elle parle de la grille et il explique à l'Assemblée de quoi on parle. Sur la route qui monte vers les familles Turberg et Zbinden, il y a une grille qui a été bouchée par une bâche et qui a été retirée, et des renforts ont été soudés pour éviter que des animaux se blessent. Maintenant, il est demandé qu'il y ait plus d'ouvertures d'eau. Il rappelle qu'il avait été indiqué qu'il serait observé ce qui se passait en cas d'orage et il demande à **VT** s'il y a eu des problèmes.

VT : il n'y a pas eu de problème, mais ils ont pris des mesures plus haut, car cela leur a été imposé, mais ils en ont marre, car selon elle, c'est toujours eux qui doivent faire les choses.

Le Maire comprend qu'il y a une certaine lassitude dans ce quartier avec les tensions de voisinage, mais il rappelle qu'il s'est rendu sur place avec **Bernard Rohrbach** deux ou trois fois pour tenter de trouver une solution et que, chaque fois qu'ils ont fait une proposition, elle a été refusée par le camp adverse. Il avait été décidé avec **Bernard Rohrbach** de laisser passer l'été pour observer avec les premiers orages, comment l'eau est évacuée, raison pour laquelle il demande s'il y a eu des problèmes d'eau avec les deux orages qui ont eu lieu.

VT : il n'y a pas eu de problème. Auparavant, il y avait des coulées de terre et on leur a demandé de mettre une jachère, et désormais il n'y a plus de problèmes. Toutefois, des jachères ne vont pas être mises chaque année pour faire plaisir à un voisin.

Le Maire : à Bonfol avec le remaniement, des mesures ont été prises avec des thalwegs. Il propose d'attendre la fin de l'été, car il y a déjà eu deux orages assez importants et il n'y a pas eu de problème, et il rappelle que les mesures prises ont déjà coûté CHF 2'000.- en pensant que cela allait convenir à tout le monde. Il indique que s'il y a une chute de pluie de 150 mm en 10 minutes, on sera impuissant. Il propose donc d'attendre et espère que la tension baissera dans le quartier.

VT : est-ce qu'il ne faut pas un permis de construire lorsque l'on fait un changement de toiture ?

Markus Schwendimann informe qu'il s'est rendu sur place et un petit permis de construire a été exigé. Une demande sera déposée.

JMM : est-ce que le Conseil communal est informé par le Canton de ce qui se passe aux étangs des Champs de Manche ? Quand est-ce que ces étangs vont être remis en eau ?

Le Maire : au printemps, un projet a été mis en dépôt public et des travaux d'entretien du Corbery, des vannes autour des étangs ont été réalisés, et pour cela, deux ou trois étangs ont été vidés. Selon lui, il n'est pas prévu de remettre le petit en eau tout le temps, mais il est également surpris d'avoir constaté que l'autre n'était pas en eau. La question a été posée au remaniement et la réponse qui a été donnée était qu'ils voulaient le laisser revenir en herbe avant de remettre de l'eau. L'eau arrive naturellement dans l'étang et les vannes sont ouvertes. Les éléments qui avaient été installés pour retenir l'eau n'étaient pas étanches et pour faire l'étanchéité, il fallait garder les étangs vides. Or, il a entendu que ces éléments étaient désormais étanches et que l'eau devrait arriver.

Une rencontre avec **EL** de l'ENV est prévue le 8 juillet et ce point sera abordé.

HP : lorsque le Canton de Berne possédait ces étangs, il les remplissait d'eau uniquement l'automne et il les vidait. S'ils veulent maintenant que ces étangs reviennent en herbe, s'il y a de l'eau, il n'y aura pas d'herbe.



17